

Transcription du document du mois d'août 2025 (AncDK33-90)

Dans la marge

[Dunkerque, le 25 aoust 1768]

1. Messieurs les magistrats et notables de Dunkerque doivent
2. savoir que l'on a évité beaucoup d'infections à Calais, encore plus
3. à Bergues et en d'autres places, en faisant vouter les canaux qui passent dans
4. l'intérieur de ces villes pour empêcher qu'on y fit couler les excréments et autres
5. immondices. L'on ne peut pas en user de même icy au canal de Furnes ou Panne,
6. qui est trop large, trop irrégulier pour être vouté ; mais il est de la bonne police
7. d'empêcher l'issue des latrines des maisons qui bordent ce canal, d'empêcher
8. encore plus qu'on y jette les débris des murs ainsi que des toits ou couvertures,
9. de statuer invariablement quant à la maison occupée par M^r Vanhée, dont
10. un bâtiment traverse le passage de l'écluse dite de Kesteloot, bâtiment qui
11. a été bâti contre toute bonne règle, qu'on y fera fermer solidement les
12. fenêtres lucarnes qui ont vues sur ce canal, de même que la grille qui est
13. dans la cour, l'ouverture des latrines, les égouts de cette cour, en telle sorte
14. qu'il ne puisse rien tomber de ce bâtiment dans l'étendue de l'écluse qui
15. jusqu'à présent a été empoisonnée par les immondices de ce bâtiment, et
16. que les eaux du toit qui aujourd'hui detrempent les quais et y nuisent
17. beaucoup, versent généralement dans la cour de ladite maison, de
18. faire aussi condamner à demeure les fenêtres et lucarnes des maisons
19. voisines qui donnent sur ladite écluse et sur l'avant radier¹.
20. Comme encore de faire supprimer généralement les vues, les issues de
21. toutes autres maisons qui joignent ce canal, à moins, pour celles cy, que les
22. propriétaires ne délivrent leurs soumissions à la ville pour s'obliger
23. chacun suivant son front audit canal, de faire emporter deux fois l'an
24. tous les dépôts qui s'y seront faits.
25. Je soussigné Marechal des Camps ez Armées du Roy, Directeur
26. des fortifications de la Province, requiers, par plusieurs motifs
27. pour le service du Roy, que sans égards aux permissions surprises
28. ordonnées par complaisance et sans intervention de la Cour à M^{rs}
29. Donquer et Vanhée fils aimé de bâtir sur le passage de cette écluse,
30. Messieurs les chefs de ville veulent bien faire exécuter les polices
31. énoncées cy dessus, ce qui est essentiel à la salubrité de l'air, à la
32. navigation, à la conservation de ladite écluse après qu'elle aura
33. été redifiée, tous objets et autres dont on connaît l'importance
34. sans qu'il soit nécessaire de les expliquer.
35. Fait à Dunkerque le 25. aoust 1768
36. Signature : de Ramsault²

¹ **Radier** : désigne le fond de l'écluse et les tunnels de fuite permettent de la vidanger ou la remplir.

² Il s'agit vraisemblablement de **Louis Félix Eugène RAULT DE RAMSAULT**, Chevalier de Saint Louis 1731-1779, qui sera également gouverneur du Fort Vallières à Coudekerque, de 1770 à 1779.

CMVA